
Action Jeunes

PROJET EDUCATIF

ET

PEDAGOGIQUE

2023

PATIO CENTRE SOCIAL

ONET-LE-CHATEAU



INTRODUCTION

Depuis toujours, la ville d'Onet-le-Château développe une politique en direction de l'Enfance et de la Jeunesse. La Ville a défini ses orientations au travers de la Convention Territoriale Globale et d'un Projet Éducatif, détaillant la mise en œuvre du volet éducatif sur l'ensemble du territoire communal pour une meilleure cohésion sociale et éducative dans l'intérêt des familles et de leurs enfants. Elle mobilise toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative, d'organiser des projets et activités prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Elle contribue à une politique de résorption des inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Dans ce sens, la Ville a confié les missions d'accueils de loisirs des enfants âgés de 3 à 11 ans et des jeunes à la MJC d'Onet-le-Château. Elle a aussi souhaité poursuivre des fonctions spécifiques en direction des jeunes, âgés de plus de 14 ans avec notamment la présence d'animateurs sportifs sur les quartiers. Dans le cadre de la politique de la ville, elle a recruté un éducateur spécialisé qui accompagne les jeunes, les jeunes adultes et leurs familles dans des projets autour de l'engagement citoyen et dans leur parcours professionnel. C'est pourquoi, aujourd'hui, l'Action Jeunes est un axe du contrat du projet du Patio centre social d'Onet-le-Château.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'Action Jeunes du Patio centre social est déclaré auprès de la Direction départementale des Services de l'Education Nationale, défini par un cadre légal.

Le champ de la jeunesse est pris dans sa globalité pour permettre aux jeunes de développer leurs expressions sur les enjeux de la société (projets, emploi, santé, culture ...) et d'entrer dans la vie professionnelle.

Elle offre ainsi une forme d'accueil spécifique s'appuyant sur :

- un local bien identifié pour permettre aux jeunes de se réunir, de trouver une écoute, un accompagnement, et de construire ensemble avec l'équipe, des projets ou opérations à venir,
- un service permanent et une souplesse d'accueil (adapté au rythme des jeunes) : les jours d'ouverture et les horaires d'accueil sont organisés en fonction des réalités et des besoins sociaux. Les horaires d'accueil sont souples et s'adaptent au temps libre des jeunes,
- un projet pédagogique centré sur l'accompagnement de projets, l'engagement citoyen et leur parcours de vie,
- un accès à l'Information Jeunesse : un point information jeunesse est à leur disposition,
- un accueil libre, ils peuvent quitter et revenir sur la structure quand ils veulent, à l'exception des temps collectifs spécifiques (projets) qui demandent un engagement et une participation du début à la fin. Ils doivent néanmoins signaler leur arrivée et leur départ via la fiche de présence.

SITUATION

Un local a été réaménagé avec les jeunes au *1 bis Place des Capucines 12 850 Onet-le-Château*, espace du Patio centre social, numéro de téléphone 05.65.67.05.03, mail csmlepatio@onet-le-chateau.fr

Situé au cœur de la commune, sur le quartier des Quatre Saisons, les jeunes bénéficient de maintes commodités : MJC, commerces, associations, Athyrium, médiathèque, gymnase, parc urbain, arrêt de bus...

Le local est composé :

- d'une pièce principale où sont proposés l'accueil et les différentes activités,
- d'un bureau,
- de sanitaires et d'un coin cuisine (évier, frigo, micro-onde, cafetière, ...).

PUBLIC

Le public ciblé est celui des jeunes, âgés de 14 ans à 17 ans, et des majeurs, âgés de 18 à 25 ans.

Le local est agréé pour accueillir 19 personnes maximum.

EQUIPE

L'Action Jeunes est encadrée par :

- Mohamed EL YAAKOUBI, coordinateur Jeunes, éducateur spécialisé diplômé ;
- Lino RICCI, référent Jeunes, animateur diplômé.

Monsieur EL YAAKOUBI est en charge de la gestion de cet accueil et, à ce titre, il coordonnera l'ensemble des actions proposées, sous la responsabilité de Sylvie MERCADIER PETIT, cheffe de pôle des Solidarités de la ville d'Onet-le-Château.

L'organisateur s'engage à vérifier que ces personnes ne font pas l'objet d'une mesure d'interdiction administrative ou judiciaire (*en particulier au regard de l'article L133-6 du code de l'action sociale et des familles*) en matière d'exercice de quelque fonction que ce soit auprès de mineurs.

OBJECTIFS

La ville d'Onet-le-Château pilote et décline les 5 orientations suivantes sur son territoire, avec l'ensemble de ces partenaires : familles, institutions, CAF de l'Aveyron, associations sportives et culturelles, etc...

ALLER VERS

- ✓ Organiser des actions ponctuelles (événements sportifs, culturels...) en faveur des jeunes pour favoriser le vivre ensemble, les valeurs de respect, d'égalité, ...
- ✓ Informer, accompagner, sensibiliser et prévenir (exemple : citoyenneté, santé publique, ...)
- ✓ Créer les conditions de l'écoute et du dialogue
- ✓ Prendre en compte les besoins, envies et demandes des jeunes pour favoriser leur accès aux différentes structures ou activités existantes sur le territoire

CREER UNE DYNAMIQUE CITOYENNE POUR DEVELOPPER UN ENGAGEMENT CITOYEN

- ✓ Développer des actions citoyennes et solidaires et favoriser la mobilisation des jeunes

- ✓ Créer un lien entre l'environnement social et les jeunes afin de favoriser et de contribuer à leur intégration dans la vie de la commune
- ✓ Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale
- ✓ Associer les jeunes aux projets du territoire
- ✓ Valoriser l'engagement et les initiatives des jeunes dans la vie locale

ACCOMPAGNER DANS LES DEMARCHES

- ✓ Accompagner et soutenir les jeunes dans leur projet, leur parcours notamment scolaire et professionnel
- ✓ Encourager leur prise d'initiative et leur autonomie
- ✓ Aider le jeune à devenir l'adulte responsable et citoyen de demain

CONSOLIDER ET RENFORCER LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE

- ✓ Veiller à la complémentarité des actions proposées pour garantir la continuité éducative
- ✓ Promouvoir auprès des jeunes et de leurs familles l'ensemble des activités, animations présentes sur la commune
- ✓ Participer au réseau Jeunesse

FONCTIONNEMENT DE L'ACTION JEUNES

L'ACCUEIL LIBRE AU SEIN DU LOCAL

Cet espace permet aux jeunes de s'exprimer, d'être écoutés et de s'écouter. Il doit être un espace de rencontre et de partage entre les jeunes et l'équipe. Il a également pour vocation d'être un lieu d'informations et de projets, où, à partir des échanges entre jeunes, l'équipe se saisit de leurs paroles et de leurs idées pour tenter de les concrétiser.

Afin de rendre autonomes et responsables les jeunes, les accueils sont libres. En effet, les jeunes peuvent bénéficier de la structure tout autant qu'ils le désirent dans la limite des horaires fixées par la structure. L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs.

Pour répondre à leurs besoins et s'adapter à leurs moments libres, le local est ouvert sur les créneaux suivants :

Périodes scolaires (20h par semaine)

Mardi, Mercredi et Jeudi 16h - 18h

Vendredi 16h - 22h

Samedi 14h - 22h

Périodes de petites vacances et du mois de Juillet (20h par semaine)

Mardi et Jeudi 16h - 18h

Mercredi et Vendredi 16h - 22h

Le 1^{er} Samedi des petites vacances et tous les samedis de Juillet 14h - 18h

Les heures d'ouverture peuvent changer ou évoluer selon les activités ou les projets des jeunes.

LES TEMPS DE PROJETS

Fil conducteur de notre fonctionnement, le but de l'accompagnement de projet a pour volonté de mettre la parole des jeunes au cœur du fonctionnement. Cela se traduit par l'obligation pour l'équipe d'être en veille et à l'écoute de leurs discussions. A partir des échanges formels et informels, ils seront accompagnés dans la construction et la réalisation de projets dans la mesure du possible. Cette démarche permet de travailler entre autres avec eux l'apprentissage de la prise de décisions collectives, la prise de responsabilité, la gestion d'un budget, les contraintes... Dans cette action, il faut prendre en compte non pas la tranche d'âge du jeune, mais son parcours, ses besoins et envies. Un jeune en fonction de son parcours n'aura pas le même degré d'autonomie ou degré de réflexion. L'équipe veillera à ce que chacun trouve son compte et que l'individu ne se perde pas dans le collectif.

Ces temps sont programmés en amont avec un groupe de jeunes. Chaque projet initié par les jeunes est inscrit dans une démarche évolutive quant aux connaissances apportées aux jeunes. De ce fait, un échéancier prévisionnel (étapes d'un projet) est construit avec eux selon leurs disponibilités.

INSCRIPTION

Afin de participer aux différentes activités, le jeune doit être âgé de plus de 14 ans et fournir un dossier d'inscription complet comprenant :

- une fiche individuelle de renseignements (DUI),
- Une fiche autorisations parentales pour les mineurs,
- une attestation d'assurance civile,
- les documents sanitaires sous enveloppe cachetée (photocopie des vaccinations, fiche sanitaire Cerfa et renseignements médicaux si besoin),
- le numéro allocataire CAF,
- le règlement intérieur lu et signé.

A leur arrivée, les jeunes se notent sur le cahier de présence (NOM-Prénom, heure d'arrivée et de départ).

L'équipe se tient à la disposition des familles pour répondre à toutes les interrogations.

SECURITE ET HYGIENE

RESPONSABILITE

Pour le jeune mineur, la responsabilité de l'accueil débute au moment où il est inscrit sur la feuille de présence et cesse dès qu'il quitte les lieux de l'activité. La responsabilité incombe aux parents durant les trajets aller-retour domicile/activité, lorsque le jeune se rend seul sur le local.

Le personnel encadrant n'est pas responsable des vols survenus et dégradations des objets personnels des jeunes durant leur temps de présence.

LOCAUX

L'équipe veille à la bonne utilisation du matériel et au bon déroulement du temps. Les locaux sont entretenus quotidiennement par les jeunes accompagnés, aidés et guidés par l'équipe.

REGLES DE VIE

Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, de rappeler les droits et les devoirs de chacun. Elles seront co-construites et expliquées aux jeunes et seront affichées. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter. Les jeunes se doivent de respecter le règlement intérieur, le matériel, le personnel ainsi que ses pairs.

EVALUATION

Les modalités d'évaluation permettront de mesurer l'atteinte des objectifs. L'évaluation sera régulière et permettra de prendre en compte les retours des jeunes et des professionnels.

INDICATEURS D'EVALUATION

- ✓ Présence (nombre, temps de présence, régularité de présence...)
- ✓ Nombre de projets de jeunes initiés et menés à bien
- ✓ Nombre d'heures d'engagement citoyen
- ✓ Nombre de jeunes accompagnés dans leur démarche scolaire ou professionnelle
- ✓ Nature des démarches accompagnées et résultats
- ✓ Taux de formations débutées et validées
- ✓ Critiques positives et négatives de l'ensemble des jeunes, des parents et des partenaires
- ✓ Valorisation des projets menés en lien avec les partenaires

Ces indicateurs peuvent être affinés et adaptés en fonction des objectifs spécifiques à chaque orientation. Les méthodes d'évaluation peuvent être variées : enquêtes de satisfaction, entretiens individuels et collectifs, analyses statistiques, observation directe, questionnaires, etc.

N.B. : En aucune manière, toutes les initiatives réalisées dans le cadre d'Action Jeunes ne peuvent être concurrentielles avec les animations organisées par la MJC d'Onet-le-Château.